

SOMELEC
Direction Générale

31 JUL 2018

Communiqué

Dans le cadre de la mise en application de l'arrêté ministériel conjoint N° : 746 du 9/08/2016, relatif aux tarifs réduits spécifique aux industries et exploitations agricoles, établies en dehors de Nouakchott et de Nouadhibou, nous prions notre aimable clientèle d'en prendre connaissance sur notre site web : www.somelec.mr

Et ce avant son application prévue à partir du 1^{er} septembre 2018.

Le Directeur Général



Mohamed Salem AHMED